

ÉTHIQUE ET FINANCE

L'ÉTHIQUE DANS LES AFFAIRES : QUELLES SINGULARITÉS DANS LA BANQUE ET LA FINANCE ?

IAN C. MORRISSON *

Nous nous proposons dans ce document d'analyser dans quelle mesure les activités économiques réalisées par les banques et autres organismes financiers pourraient donner lieu à des considérations éthiques sensiblement différentes de celles générées par le domaine des affaires au sens large. Cette idée est généralement acceptée de prime abord pour de nombreuses raisons.

D'abord, la plus évidente de toutes est le fait que le but des institutions financières est de créer, négocier et dénouer des obligations et des réclamations monétaires. En tant qu'institutions financières, elles ne sont qu'indirectement concernées par la production, la possession et la jouissance des biens et des services générés par leurs propres activités. L'éthique des institutions financières peut difficilement être séparée de celle de l'argent et la véritable raison d'être de ces institutions a pendant longtemps constitué une sorte de questionnement éthique.

La conclusion de la longue bataille, qui a duré des millénaires, sur la légitimité éthique du prêt a tranché en faveur des banquiers, puisque pratiquement personne de nos jours (tout au moins dans les économies développées occidentales) n'oserait remettre en question le besoin de l'intermédiation, les instruments ou les marchés financiers en tant que condition préalable au développement d'une activité économique organisée. Néanmoins, les résultats de cette bataille ne semblent pas tout à fait clairs, du moins quant aux attitudes du public jusqu'à présent à l'égard de la banque et de la finance. Bien que ces dernières soient des activités bien distinctes du point de vue de l'éthique, il semblerait qu'il reste encore des sentiments ataviques concernant la justification de faire de l'argent avec l'argent.

287

* Professeur, Loughborough University, Banking Centre, Grande-Bretagne.
Document présenté au Groupe Finance et Ethique à l'Institut Von Hugel, St Edmund's College, Cambridge (CB), Grande-Bretagne le 1er Mars 1994.

En d'autres termes, il reste encore un profond malaise éthique à propos du pouvoir du prêteur à imposer ses conditions à l'emprunteur et ceci d'autant plus, bien que ce ne soit pas toujours le cas, que l'emprunteur est davantage un particulier qu'une entreprise.

Il en est de même lorsque le prêteur est supposé ne pas partager équitablement les risques de perte rattachés à l'opération. De diverses manières et à différentes époques, ce sentiment de malaise concernant les attitudes à l'égard du prêt a été reflété dans les trois principales religions monothéistes.

A propos des aspects éthiques plus particuliers et contemporains, il serait loisible d'établir une large distinction entre ceux qui se rattachent à l'ensemble du système financier, ceux qui se rattachent au rôle et au comportement des institutions financières et finalement ceux qui se rattachent aux opérations sur les marchés financiers.

En ce qui concerne l'aspect lié au système financier, la question d'éthique principale est celle liée au rôle des institutions et marchés financiers dans l'allocation des ressources économiques, un processus dans lequel elles se trouvent véritablement au coeur. L'efficacité d'un système financier peut être jugée par des critères déjà existants. Néanmoins, ces derniers sont davantage axés sur le développement de la gamme de contrats à la disposition des utilisateurs du système, l'accès au système et la diminution des coûts des opérations, plutôt que sur les modèles obtenus à propos du revenu et de la richesse (en d'autres termes, ils favorisent davantage le rendement que l'efficacité).

L'interchangeabilité du crédit fait, en effet, qu'il est extrêmement difficile d'établir des liens de cause à effet précis entre le fonctionnement du système financier et la véritable activité économique que celui-ci contribue à générer. Il ne fait aucun doute que les agissements du système génèrent des coûts sociaux et des bénéfices substantiels, notamment parce que les effets des transactions financières vont au-delà des parties immédiatement concernées par ces transactions. Néanmoins, il est impossible de quantifier ces externalités ou de les prendre totalement en compte dans la politique publique. Par conséquent, il n'est pas aisé de développer une perspective éthique cohérente sur les agissements du système financier dans son ensemble. Toute chose mise à part, il ne peut y avoir d'éthique sans responsabilité, ni une responsabilité sur un aspect particulier pour l'ensemble du système.

On ne peut cependant pas nier que la nature, la structure et les agissements du système financier possèdent une signification éthique qui va au-delà du comportement des institutions, des marchés et des particuliers qu'elle englobe. Les agissements du système financier ont fréquemment des conséquences importantes sur l'affectation des ressources et

cette affectation a une dimension éthique (en relation à la fois avec l'utilité et l'équité).

Par ailleurs, les principales caractéristiques structurelles du système (comprenant la manière dont il est régulé et ses caractéristiques concurrentielles) sont destinées à avoir une influence sur la conduite éthique de ceux qui se trouvent à l'intérieur. Cela conduit à imaginer que l'ensemble du système ne doit pas être considéré comme étant neutre du point de vue de l'éthique, même s'il ne se prête pas facilement à une analyse éthique conventionnelle.

Les questions sont différentes lorsqu'il s'agit des institutions et des particuliers qui font partie du système. Ici, l'on est sur un terrain plus familier qui est celui de l'éthique des affaires et des individus. Plusieurs des sujets éthiques auxquels sont confrontées les institutions financières et ceux qui y travaillent sont communs à toute forme de vie économique organisée et ne doivent pas nous arrêter. Cependant, il existe quelques caractéristiques distinctives de ces institutions qui peuvent avoir des implications éthiques intéressantes.

L'éthique des affaires traite principalement de la résolution des conflits, ou de conflits apparents entre les droits et les responsabilités de ceux qui sont en cause ou se trouvent affectés par la manière dont les affaires sont conduites. Si l'on applique les techniques conventionnelles d'analyse d'enjeu, on constate que la balance des droits et responsabilités est souvent très différente dans le cas des institutions financières de celle des affaires au sens large.

Pour commencer, la polarisation normale entre fournisseurs et consommateurs à chaque extrémité de la chaîne de valeurs de l'entreprise n'est pas une caractéristique des institutions financières. Les assurés qui fournissent les revenus de la prime de la compagnie d'assurances, consomment également son produit lorsqu'ils ont du succès avec leurs réclamations d'assurance. Un client de la banque peut soit fournir des dépôts, soit consommer des prêts, ou bien faire les deux simultanément. Les souscripteurs des fonds de pension se retrouvent quelques années plus tard comme bénéficiaires, et ainsi de suite.

Il ne fait aucun doute que les institutions financières doivent justifier leur existence en s'engageant dans des activités à haute valeur ajoutée, comme tout autre activité économique, mais la nature de cette activité diffère sous plusieurs aspects de celle des entreprises plus conventionnelles. Il est également non moins évident que les institutions financières doivent résoudre des conflits entre les intérêts de plusieurs segments de clientèle, de même que les entreprises classiques doivent les résoudre entre leurs fournisseurs et leurs consommateurs. Néanmoins, force est de constater que les institutions financières fonctionnent moins comme un

processus linéaire en transformant la production de fournisseurs en produits désirés par les consommateurs et plus comme un mécanisme de boucle par lequel les clients sont mieux en mesure de trouver satisfaction à leurs besoins financiers que s'ils traitent directement entre eux.

C'est essentiellement pour cette raison qu'un grand nombre d'institutions financières se soustraient très souvent à l'organisation en tant que société par actions, établie à l'instigation d'un entrepreneur et avec un capital souscrit qui permet de tirer profit d'une opportunité de marché. Les exemples les plus significatifs de ce type d'institutions sont les sociétés de crédit immobilier¹, les fonds de pension et les SICAV. Les compagnies d'assurances mutuelles, comme les sociétés de crédit immobilier fonctionnent sans apport extérieur de capitaux de sorte que leurs membres ont l'exclusivité de la jouissance de leur valeur nette. Dans de nombreux pays, mais pas en Grande Bretagne, les institutions bancaires coopératives ou d'état sont fréquentes.

La présence de clients à chaque extrémité de la chaîne de valeurs, ou boucle, associée aux sentiments ataviques sur la notion de faire «de l'argent avec l'argent», que nous avons déjà mentionnée, permettrait d'expliquer la raison pour laquelle les institutions financières sembleraient se comporter de manière différente de celle des activités plus conventionnelles.

290

Un certain sens de mutualité est sous-entendu, même lorsqu'il est absent des statuts, ou (comme c'est le cas des sociétés de crédit immobilier) lorsqu'il n'est pas apparent dans la gestion et le contrôle de l'activité. Les intérêts des actionnaires (si tant est qu'ils existent) et même du personnel sont probablement secondaires par rapport à ceux des clients et ceci à un niveau largement plus important que la seule forme légale pourrait le laisser entendre.

Ce sens de souveraineté exceptionnelle du consommateur est davantage mis en valeur par la nature des services que les institutions financières fournissent et les attentes généralisées quant à la manière adéquate de fournir ces services. L'activité des services financiers se trouve, semble-t-il, à mi-chemin entre le commerce et les professions libérales. Par conséquent, les fournisseurs de ces services doivent convenablement respecter les attentes de bonne pratique commerciale et de maintien de niveau professionnel adéquat.

On considère généralement que les consommateurs de services financiers ont un fort besoin d'être rassurés, que leurs intérêts seront respectés et que leurs attentes seront satisfaites et correctement prises en considéra-

1. «*building society*» : en Grande Bretagne, mutuelles d'épargne et de construction à but non lucratif.

tion, telles que le sont celles des consommateurs de services légaux, comptables, médicaux ou spirituels. En aucun de ces cas on ne peut tout à fait appliquer la doctrine qui consiste à prévenir le consommateur des risques de défauts éventuels. (Il semble qu'il ne soit pas sûr que cette doctrine continue à être strictement appliquée. Néanmoins, dans le cas de la finance, les fournisseurs ont certains avantages économiques et des informations particulières par rapport aux consommateurs qui permettent de conforter les droits des consommateurs par l'établissement et la mise en application de normes de comportement professionnel.)

Force est de signaler que les normes professionnelles sont également censées, au moins en partie, protéger les consommateurs d'eux-mêmes et contribuer à maintenir l'intégrité du système dans son ensemble. Les emprunteurs ne sont pas forcément les meilleurs juges quant à leur capacité à rembourser. Le professionnalisme dans les services financiers consiste justement à éviter entre autres la surconsommation de ces services, de même que les professions pharmaceutiques ou médicales sont censées éviter la surconsommation éventuelle de médicaments de la part des consommateurs.

C'est un cliché de dire que la confiance dans le système financier est indivisible. Comme la plupart des clichés, il requiert une explication (les institutions financières individuelles peuvent faire faillite et ce, sans faire tomber l'ensemble du château de cartes), bien qu'il contienne un élément essentiel de vérité. La confiance en les institutions financières dans leur ensemble est primordiale dans la mesure où on veut rendre possible une vie économique normale. Par ailleurs, la confiance possède plusieurs caractéristiques de bien public. Comme tout autre bien de ce genre, la société ne peut pas dépendre des agents économiques privés pour qu'ils le lui fournissent en quantité suffisante : d'où le rôle clé des régulateurs financiers, mais d'où aussi l'importance de normes professionnelles dans la vie financière. Le professionnalisme peut être considéré comme un rempart essentiel contre le coût social de l'excès commercial.

En bref, ce qui rend la banque et la finance «spéciales» à propos des considérations éthiques au niveau institutionnel est le fait que les pondérations accordées aux intérêts des différents groupes concernés par le comportement des institutions financières peuvent s'avérer légèrement différentes de celles d'autres activités économiques plus classiques. Comparativement, davantage de poids est susceptible d'être accordé aux intérêts des consommateurs de services financiers et de la société au sens large, et moins aux intérêts des actionnaires et du personnel. Mis à part ces pondérations différentes, l'éthique de résolution des conflits est sensiblement la même en finance qu'en tout autre domaine.

A propos de l'éthique des transactions financières, ce qu'il y a de «spécial» est la nature des marchés sur lesquels les transactions ont lieu. Les marchés financiers des économies développées sont probablement plus susceptibles de correspondre textuellement à la notion de concurrence parfaite que tout autre secteur de l'activité économique.

Toute réclamation d'une distribution d'efficacité formulée par l'ensemble du système financier doit se fonder en grande partie sur ces caractéristiques de marché. Cependant, le paradoxe bien connu est que les conséquences positives du mécanisme du marché dans son ensemble sont annoncées par les transactions individuelles, lesquelles peuvent être considérées au mieux comme moralement neutres et au pire comme moralement détestables (le désir du gain ou d'éviter des pertes, si nécessaire au détriment d'autrui).

Le cas du délit d'initié est celui qui montre le mieux ce paradoxe. D'un point de vue strictement téléologique, quelqu'un qui négocie en profitant d'une information privilégiée pourrait être considéré comme une contribution à l'amélioration de l'efficacité du marché dans la mesure où par son action les prix refléteraient plus exactement la valeur réelle du marché. Dans le cas où la contrepartie dans l'opération aurait de toute manière négocié à ce prix, le «délit d'initié» serait un crime sans victime. Néanmoins, du point de vue déontologique, cette pratique est censée combiner un abus de confiance et d'injustice et par conséquent a été considérée comme un crime et condamnée. Il n'est pas très étonnant que le délit d'initié ait obsédé à un tel point les économistes et les éthiciens aux Etats-Unis où cette pratique ainsi que l'étude de l'éthique dans les affaires ont atteint les plus hauts degrés de sophistication au monde.

Cependant, il existe d'autres raisons d'ordre plus général pour lesquelles les agissements des marchés financiers ont tellement attiré l'attention des éthiciens des affaires. Le fait même que la plupart des principaux marchés soient presque parfaits et voués à l'efficacité (en termes techniques et au sens large) leur confère une patine d'attraction éthique : les participants jouissent d'un niveau plus élevé de «souveraineté de consommateurs» dans leurs agissements, car ils ont l'information à leur disposition, le haut niveau d'adéquation entre prix et valeurs et leur capacité à entreprendre des transactions relativement importantes aux prix courants. Ceci est une bonne nouvelle pour tous ceux qui auraient à coeur que les transactions du marché soient effectuées de manière à respecter l'autonomie des intervenants concernés.

En même temps, cependant, les marchés ne sont en mesure d'agir aussi efficacement que lorsque les participants eux-mêmes (en particulier, mais pas exclusivement, les contrepartistes) observent des pratiques éthiques et professionnelles de premier ordre. En particulier, il n'est pas toujours

possible de formuler chaque aspect d'une transaction avant de la conclure comme un contrat sans aucune faille si les marchés fonctionnent très rapidement; tandis que dans certains cas, il est probable que toutes les éventualités n'aient pas été prévues dans un contrat. Lorsqu'on n'arrive pas à résoudre ce genre de situations, il existe un risque inévitable d'une issue différente de celle attendue par chacune des parties.

C'est probablement pour ces raisons que les principaux marchés financiers arborent des devises prometteuses du genre «j'engage ma parole», ou «de la plus haute fidélité». Des événements fâcheux comme celui de Blue Arrow, l'affaire Guinness ou la débâcle de la Lloyds de Londres illustrent bien le dommage que l'on peut causer aux marchés lorsque ces principes sont bafoués. L'affaire Lloyds est un exemple clair du problème de mauvaise sélection qui survient lorsqu'une des parties contractantes est en possession d'une information plus complète qu'une autre à propos du vrai risque encouru : avantage tiré d'une situation privilégiée comportant des abus de sorte que c'est à la contrepartie la moins informée de porter les risques de l'affaire en question.

Afin de pouvoir souligner les éléments principaux de cet article, il conviendrait d'attirer l'attention sur quelques aspects courants qui peuvent avoir d'importantes conséquences d'ordre éthique dans l'industrie des services financiers. Jusqu'à présent, ce document a traité des sujets éthiques aux trois niveaux du système financier, de l'entreprise financière et du marché financier. Cependant, les développements de l'activité sont en train de causer des retournements fondamentaux dans le rôle des marchés et des entreprises financières et dans l'équilibre entre transactions fondées sur les entreprises et celles fondées sur le marché à l'intérieur du système. Par ce biais, quelques caractéristiques du paysage éthique se trouvent également changées.

Essentiellement, ce qui est en train de se produire est un double processus. D'une part, la dérégulation, la compétition exacerbée et d'autres développements bien connus ont amené des entreprises financières individuelles à développer des stratégies commerciales bien différenciées. De nombreux services financiers sont à l'heure actuelle fournis par des entreprises extérieures au circuit financier traditionnel. Par conséquent, la correspondance entre les différents éléments du système financier (banque d'affaires, banque commerciale, société d'assurances générale et vie, maison de titres et autres) et les entreprises traditionnellement consacrées à ce type d'activité n'existe plus. On observe donc maintenant une dichotomie plus marquée par rapport au passé entre «le système» et «l'entreprise», ce qui rend plus difficile l'évaluation du comportement éthique des entreprises sous l'angle du système dans son ensemble.

D'autre part, les services financiers ont depuis longtemps eu de toute évidence une tendance à s'éloigner de l'intermédiation conventionnelle (comprenant la transformation de réclamations en obligations et vice-versa dans les limites de l'entreprise financière) et à s'approcher des formes (probablement économiquement plus efficaces) de transactions fondées sur le marché. Les exemples sont légion, mentionnons entre autres les avances sur titres en portefeuille et l'utilisation des instruments dérivés pour tirer profit des changements de maturité, d'intérêts et de conversion de change sans subir le coût classique de l'intermédiation bancaire.

L'évolution de «l'entreprise» vers le «marché» n'est pas non plus limitée à l'utilisation accrue des marchés financiers. Une grande partie des activités opérationnelles qui auraient été dans le passé effectuées au sein de l'entreprise financière est à l'heure actuelle sous-traitée par des entreprises tierces dans des domaines allant de la gestion des prêts au traitement des cartes bancaires. En conséquence, de moins en moins d'activités à valeur ajoutée sont maintenant fournies dans leur intégralité par une même entreprise.

Même lorsque les activités restent à l'intérieur d'une seule entreprise, elles sont traitées par des services ou des départements de plus en plus discrets. La complexité croissante de l'activité financière a généré des formes organisationnelles également complexes, comprenant très souvent la création de relations internes semblables à celles du marché. Ce processus a contribué à estomper les différences du passé entre les transactions fondées sur les entreprises et celles fondées sur le marché et en même temps, ceux qui travaillent au sein d'institutions financières le font de plus en plus dans des secteurs éloignés du consommateur final.

Ces développements ont de sérieuses conséquences sur les relations entre fournisseurs et utilisateurs de services financiers. A l'heure actuelle les utilisateurs apprécient davantage l'accès direct au marché financier impersonnel. D'ailleurs, lorsqu'ils ont recours aux services des sociétés financières, ils le font surtout pour satisfaire des besoins spécifiques concernant des opérations financières, plutôt que dans le but de renouer des relations durables. De leur côté, les sociétés financières sont soumises à de telles pressions concurrentielles, commerciales et organisationnelles, qu'elles ne sont pas toujours incitées à favoriser leurs relations avec les clients.

Etant donné l'importance capitale du point de vue de l'éthique des relations au sein du système financier, leur détérioration ne peut pas être prise à la légère. Suite à l'atomisation croissante du monde de la finance, les anciennes valeurs de loyauté et de confiance sont en train de s'émietter; plusieurs exemples peuvent, en effet, être cités à cet égard. Une entreprise

ayant une vingtaine de banquiers n'est pas sûre de recevoir autant d'aide dans les temps difficiles qu'une société disposant d'une longue relation d'affaires avec un seul établissement. Il n'est pas certain que les particuliers à la recherche de produits d'assurance ou d'investissement soient en mesure de recevoir le meilleur conseil de la part de la kyrielle de fournisseurs qui se livrent sur le marché à une forte concurrence et qui n'ont que leurs commissions pour assurer leur survie.

La situation de «déficit éthique» que nous venons de décrire est due en partie à la régulation extérieure, laquelle a été réalisée d'une part, au nom du droit légitime des consommateurs aux services financiers et d'autre part, en raison de la défaillance des formes d'autorégulation qui ont traditionnellement caractérisé le système financier. L'autorégulation ne peut fonctionner que s'il existe un consensus bien établi chez la majorité des intervenants à propos de la manière dont les affaires doivent être menées, tout en renforçant leur engagement à ce consensus et en exerçant pression sur ceux qui n'y adhèreraient pas volontairement. L'autorégulation fonctionne moins bien lorsque les valeurs et les objectifs des intervenants sont moins cohérents ou lorsque des composantes spécifiques du système financier n'appartiennent plus en exclusivité aux institutions ou aux intervenants traditionnels.

Lorsqu'on analyse la détérioration du professionnalisme ou des liens d'autorégulation au sein de l'industrie des services financiers, il ne faut pas avoir une vision trop rose du passé. Même si les niveaux de professionnalisme atteints étaient, sous certains aspects, plus importants avant que les pressions concurrentielles et autres ne les affaiblissent, force est de constater que ces services étaient offerts sur une gamme beaucoup plus étroite d'activités et bénéficiaient à un nombre beaucoup plus réduit de consommateurs que maintenant.

Avant la récente intensification de la concurrence, les principales institutions financières constituaient des oligopoles (en partie cartélisés) et en tant que tels adoptaient des politiques tarifaires (telles que des taux d'intérêt bas sur les dépôts) en générant un volume plus faible et des marges plus importantes qu'avec des conditions plus concurrentielles. Le fait que ces cartels et oligopoles aient souvent bénéficié de l'approbation officielle a probablement contribué à donner un sentiment de privilèges aux intervenants, ce qui aurait pu avoir à la fois des effets positifs et négatifs sur leur comportement : d'une part un certain sens de la responsabilité qui est associé à ce privilège et d'autre part, une certaine tendance à la distanciation et à la complaisance.

Dans ce contexte-là, il n'était guère surprenant de trouver certains bénéficiaires financiers oligopolistiques recyclés sélectivement vers des clients de longue date, à travers des niveaux de qualité professionnelle et d'éthi-

que qui seraient considérés par les intervenants d'aujourd'hui comme un luxe impossible (Un exemple de ce genre pourrait être les conseils financiers objectifs fournis gratuitement par les gestionnaires de banque). Une des plus importantes questions d'ordre éthique que l'industrie des services financiers se pose aujourd'hui est de savoir si les avantages apportés par la concurrence : une plus grande innovation, un élargissement des marchés, une accentuation de l'efficacité opérationnelle, justifient totalement à eux seuls la pression à la baisse sur la qualité.

En raison de la détérioration de l'efficacité de l'autorégulation traditionnelle, des codes de conduite ont commencé à se développer comme une nouvelle forme à mi-chemin entre la régulation extérieure et les niveaux intérieurs de qualité éthique et professionnelle. Les avantages potentiels d'une telle approche sont réels, puisqu'ils évitent les coûts, les délais et les rigidités associés aux contrôles extérieurs et se rapprochent au moins quelque peu de la théorie qui considère tout ce qui n'est pas interdit comme étant autorisé. Les codes de conduite peuvent également avoir un avantage par rapport à l'autorégulation financière traditionnelle puisqu'ils sont plus transparents et ouverts à l'influence extérieure et moins susceptibles de dégénérer en des règles archaïques de club servant leurs propres intérêts. (Les risques bien connus de «capture régulatrice» sont naturellement très aigus dans le domaine de l'autorégulation).

296

Il ne semble guère probable que de telles réponses puissent d'elles-mêmes maintenir un quelconque équilibre éthique entre tous ceux qui sont affectés par les agissements du système financier, notamment à une époque de changements systémiques rapides. En mettant l'accent sur la forme au lieu de la nature d'un comportement acceptable, les codes de conduite, comme l'autorégulation, courent le risque d'inhiber dans la pratique un comportement sensible à l'éthique chez les institutions financières et les autres intervenants. Afin de couvrir le déficit éthique mentionné dans ce document, il faudra également que tous les intervenants concernés s'engagent plus directement à identifier et à traiter les questions d'ordre éthique se trouvant au coeur de l'activité financière.